



Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des services académiques

Depuis ces dernières années, les conseillers pédagogiques du département du Pas de Calais, à l'image de leurs collègues des autres départements, constatent et déplorent une dégradation constante de leurs conditions d'exercice, voire une souffrance au travail. A leurs missions premières se sont greffées d'autres demandes institutionnelles (suivi des PES, des M2, accompagnement du dispositif *plus de maître que de classe*, mise en place de la formation hybride M@gistère, accompagnement dans les évaluations d'école, ...pour ne citer que ces exemples...), ainsi que de multiples tâches administratives qui les éloignent de plus en plus de leur rôle de maître formateur.

Leur dévouement à la défense de l'Ecole publique est réel. Leur conscience professionnelle les conduit à se déplacer alors que, leur dotation kilométrique n'est pas à la hauteur des frais engagés, et les amène même, à utiliser leur propre matériel, comme l'ordinateur portable, pour effectuer leurs différentes tâches.

Leur temps de travail réel (y compris la partie invisible) dépasse largement les 35 heures hebdomadaires.

Les régimes indemnitaires qui régissent leurs fonctions sont insuffisants : un conseiller pédagogique est aujourd'hui moins considéré qu'un directeur d'école puisqu'il gagne moins qu'un chargé d'école. D'ailleurs, on constate le manque d'attractivité de cette fonction dans la profession et le nombre de plus en plus important de conseillers pédagogiques qui envisagent de changer de poste.

A noter également que les CPC ne touchent pas l'ISAE et qu'ils ne perçoivent aucune indemnité supplémentaire pour leurs actions de formation: stage FIL, de directeurs....

Dans le cadre de la refondation de l'école, ils ont besoin aujourd'hui d'un signe fort qui soit à la hauteur de leur investissement.

Or, les premières décisions sur l'évolution des métiers ne sont pas à la hauteur des espérances des collègues. Leurs réactions sont teintées de désillusion ou de scepticisme. Ils s'avouent désabusés et découragés.

En effet, s'ils se réjouissent que leurs missions soient précisées et recentrées sur la formation des maîtres et l'accompagnement des équipes, ils ne peuvent se satisfaire des premières conclusions des chantiers métiers.

#### Les conseillers pédagogiques demandent prioritairement :

- Le maintien de leur obligation réglementaire de service à 36 semaines (comme tous les PE)
- Une revalorisation indiciaire à la hauteur de leur engagement.
- Un avancement au rythme le plus rapide pour tous, permettant d'accéder à l'indice terminal de la hors classe
- Une reconnaissance indemnitaire de leurs actions de formation

Dans ce contexte, les conseillers pédagogiques du département sollicitent de votre haute bienveillance, de bien vouloir accorder :

une audience à une délégation accompagnée des représentants du personnel avant la fin des concertations sur les chantiers métiers .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur des services de l'éducation nationale, l'expression de notre très haute considération.